

## **RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21**

**LAURENCE TUBIANA,  
Conseiller pour l'environnement auprès du Premier Ministre**

**"La préparation de Johannesburg –  
les partenariats multi-acteurs face aux enjeux actuels de la sécurité collective"**

***31 octobre 2001***

### **Introduction FRANCOIS GOURDON, Président du Comité 21**

Laurence Tubiana, je suis très heureux, au nom du Comité 21 et de toutes les personnes présentes, les grands acteurs du développement durable, de vous accueillir à ce petit déjeuner.

Je ne présenterai pas le Comité 21, vous le connaissez très bien et nous avons eu voici très peu de temps, une longue réunion à ce sujet.

Je vous rappelle quelques éléments d'actualités du Comité 21 :

– Les 28 et 29 novembre se tiendra, à Liège, une Conférence sur l'eau et le développement durable, organisée par l'Académie de l'eau, avec les ministères français et wallons de l'environnement et la Communauté européenne. Les propositions issues de cette conférence seront présentées au sommet de Bonn en décembre et à Johannesburg. Chaque participant a pu prendre un programme et je les incite fortement à y participer. Anne-Marie Sacquet, Directeur général, interviendra sur les résultats de la consultation engagée auprès des adhérents depuis juin dernier concernant les bonnes pratiques de gestion durable des ressources en eau.

– Le deuxième point est le lancement d'une nouvelle consultation auprès des adhérents, après l'eau et les initiatives dans la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit, cette fois, d'identifier les bonnes pratiques, mais aussi les blocages rencontrés, dans les démarches de concertation des entreprises, des collectivités, des associations et des administrations. La concertation est une chose difficile, émergente, plus importante qu'on ne le pense, et nous souhaitons apporter une pierre à cette identification des bonnes pratiques.

Je vous rappelle que ces consultations donneront lieu à l'édition de bonnes pratiques et de recommandations qui seront diffusées en 2002 en France et à Johannesburg. Notre souci essentiel est de montrer les voies d'une mise en action concrète du développement durable sur la base des réalisations innovantes de nos adhérents et partenaires.

Je voudrais remercier les partenaires qui soutiennent ces actions : le ministère de l'Environnement, l'Ademe, Gaz de France, les Eco-Maires et de nombreux experts.

Ceci m'amène tout naturellement à vous parler d'un nouvel adhérent, avec lequel nous comptons développer une forte collaboration. Ce sont les éditions "Autrement", dirigées par Henry Dougier et qui ont le grand mérite d'ouvrir les enjeux de société majeurs au grand public. Les éditions "Autrement" vont coéditer avec le Comité 21, dans le cadre de "Rio + 10", deux grands ouvrages : un atlas sur l'environnement et un ouvrage réunissant les contributions d'experts et d'acteurs du développement durable, dont une grande majorité sont des adhérents du Comité 21.

Je voudrais saluer de nombreuses personnalités présentes ce matin, mais il y a tellement de monde ... Bien, je citerai Bettina Laville, ancien Conseiller pour l'environnement et le développement durable auprès du Premier Ministre, qui est l'une des fondatrices du Comité 21, Pierre Radanne, Président de l'Ademe, Alain Rist, Vice-Président de la Région Ile-de-France et qui vient d'être élu Vice-Président du Comité 21 sur le collège "collectivités territoriales", Pierre-Alain Roche, Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Je voulais signaler aussi la présence de Mme l'Ambassadrice itinérante de l'Environnement auprès du ministère des Affaires Etrangères, Bérengère Quincy ainsi que Jérôme Bonnafont, Conseiller auprès du Président de la République. Nous avons également du monde très intéressé par l'international et le développement durable et par l'intervention de Laurence Tubiana.

Laurence, je voudrais simplement rappeler que vous venez de la recherche, mais avant cela, vous avez créé et présidé l'association Solagral qui a une action internationale forte. Vous avez ensuite été Directeur de la revue "*Courrier de la planète*", Directeur de recherche à l'INRA, Professeur associé à l'École nationale supérieure d'agronomie de Montpellier et chargée de mission auprès du Cabinet du Premier ministre sur la participation aux négociations environnementales internationales. Conseiller scientifique et membre du Conseil d'analyse économique, vous êtes diplômée de l'Institut des études politiques.

J'ai repris un livre édité voici un an et demi, que vous nous aviez offert. Il s'agit du rapport au Premier ministre portant sur l'enjeu pour la France de l'environnement et du développement. Vous y définissiez le rôle du Comité 21 -c'est pour cette raison que je le mentionne- et vous prôniez l'idée de base qui était de créer des réseaux d'acteurs innovants. Vous expliquiez que les acteurs privés innovants, les organisations de la société civile et les associations, intervenaient souvent trop marginalement dans les débats. Vous déclariez que des entités étaient absolument nécessaires en France pour se retrouver, organiser des débats et porter leurs conclusions à la connaissance des décideurs publics et que, notamment, le Comité 21 pourrait jouer un rôle dans ce domaine. C'est exactement le rôle que nous essayons, au Comité 21, d'impulser de plus en plus, en nous appuyant sur l'ensemble de nos adhérents, élus, entreprises, associations et établissements publics.

### **Exposé de LAURENCE TUBIANA**

Je suis évidemment très impressionnée, d'abord par le public et, ensuite, par votre introduction. Je vais essayer, non pas de situer ce que je suis en train de faire au cabinet du Premier ministre, parce que je n'ai qu'un peu plus de deux mois derrière moi, mais plutôt d'indiquer dans quelle direction le gouvernement travaille aujourd'hui.

Dominique Voynet était venue parmi vous fin juin pour dresser un bilan de son action. Il nous reste quelques mois de législature devant nous, et quelques thèmes structurants vont animer l'action gouvernementale dans le domaine de l'environnement et, dans le même temps, définir la manière dont nous allons aborder l'essentiel du sujet de ce jour, à savoir le Sommet du développement durable de Johannesburg.

Je suis d'autant plus émue de parler devant vous que mon prédécesseur est juste en face de moi. Lorsque je reprendrai les éléments d'orientation, elle y retrouvera toutes les questions difficiles qui se sont posées pendant cette période gouvernementale durant laquelle nous avons eu énormément d'innovations en matière de politique d'environnement, et aussi l'ouverture, par là même, d'une série de tensions qui se traduisent dans les compromis qui ont été trouvés et le chemin qui reste à parcourir.

A aborder aujourd'hui les grands chantiers de l'environnement, j'en distinguerai quatre sur lesquels beaucoup de choses ont été faites et aussi restent à faire.

Ce gouvernement a démarré un grand chantier sur la politique de la nature, prenant la suite, évidemment, de directives européennes qui ont été transposées et de lois votées dans le passé, où nous voyons que la société française doit résoudre la compatibilité, ou les conflits d'usage, de cette nature pour laquelle elle a montré son attachement.

Cette politique de la nature est à la fois la conservation des espaces, la loi d'orientation agricole, la loi sur la chasse, le Conservatoire du littoral, à savoir beaucoup d'actions différentes qui sont encore, pour l'instant, dans des secteurs spécifiques, mais où les questions : *"Comment la société française gère-t-elle sa nature ? Quelles priorités y met-elle ? Quelles règles se donne-t-elle ?"*, restent un chantier pour les mois et, certainement, les années à venir.

Parce que le développement durable a été pris par ce gouvernement comme un problème de choix et de délibération collective, et non pas comme un problème de commande et de contrôle, l'une des orientations, tentée avec difficulté et aussi succès, a été de mettre en chantier toute une série de très grands débats publics sur le thème : *"Que veut cette société française en matière de développement durable, et notamment d'infrastructures ?"*

Nous avons les débats sur le troisième aéroport, la réouverture du tunnel, celui que nous allons lancer sur les OGM et sur la recherche, ceux qui ont été tenus dans le passé lors de la Conférence des citoyens sur les OGM et celui sur le risque industriel. Les premiers débats sur la question de la sécurité et du risque industriel se tiendront dans les régions dans quelques jours. L'idée que le développement durable doit se décider par des processus de délibération collective est également l'un des aspects qui aura marqué cette période de politique gouvernementale en matière d'environnement.

Cela montre également le changement de méthode et ce que les citoyens attendent, à savoir ne plus seulement se trouver devant des décisions venant d'en haut –que ce soit du gouvernement ou des élus-, mais pouvoir participer directement à ces débats qui les intéressent de près.

Nous avons également le sujet des risques à long terme, ceux principalement du nucléaire et de l'effet de serre, et sur lesquels nous devons avancer, nous donner des règles, des outils de sécurité et, en même temps, les évaluer. Nous devons introduire, dans la perception du risque de la société française, ces risques globaux et majeurs, à long terme. Un assez grand contraste existe entre la perception aiguë, la version forte pour le risque qui semble proche, et la très grande difficulté, pour cette société française, de concevoir les risques à très long terme.

Nous avons vu se développer extraordinairement dans l'opinion publique française le thème de l'effet de serre. Il est devenu beaucoup plus proche et presque immédiat. Toute une série de processus ont conduit à transformer ce risque lointain en un risque proche. Nous voyons également comment les modifications des pratiques, des comportements de consommation ou des modes de production ne sont évidemment pas encore entrées dans les mœurs, mais sont du moins dans le débat des acteurs privés et des citoyens.

C'est dans cette perspective, où les questions d'environnement changent de nature, qu'elles sont sorties du milieu spécialisé et sont devenues une question collective pour tous les milieux de la société française, que nous abordons l'agenda du Sommet du développement durable.

Je constate également des changements dans cette vision de Rio+10. Voici un an ou un an et demi, avant la conférence de La Haye qui était en principe l'une des dernières étapes de négociation du protocole de Kyoto sur le changement climatique, l'agenda de Johannesburg

paraissait relativement clair. Nous étions dans une phase plutôt optimiste sur la capacité de la communauté internationale à négocier des traités internationaux, à les ratifier, à avoir des instruments juridiquement contraignants. Une série de principes, qui étaient ceux de Rio, le principe "pollueur payeur", celui de précaution, celui du consentement informé, l'idée justement de débats, de participation des citoyens à la décision publique, commençaient à s'inscrire dans des textes de loi et dans des protocoles.

Au travers du Protocole sur la biosécurité, traitant de la circulation des OGM à l'échelle mondiale, de celui sur le changement climatique de Kyoto, de celui débattu encore voici quelques mois sur les polluants organiques persistants, toute une série de traités étaient en train d'incarner, dans le droit, des principes d'action, avec énormément de conflits pour les inscrire dans le droit, mais tout de même une inscription.

Notre perspective était que les différents pays allaient mettre dans la corbeille de Johannesburg ces accords ratifiés, ce début d'entrée en vigueur d'un certain nombre d'outils. Avec cette progression, il nous restait à améliorer ce que nous appelons la "gouvernance mondiale" -et notamment celle de l'environnement-, en essayant de donner de la force à cette activité de production de droit international, afin d'équilibrer les normes produites par les différentes institutions au plan mondial, et faire que l'environnement prenne sa place à côté des règles commerciales ou de celles de la régulation financière internationale.

Il y a un an et demi, l'idée était que le principal chantier consistait à faire des accords multilatéraux d'environnement des institutions aussi fortes, ou presque, que dans le domaine économique, avec le Fonds monétaire ou la Banque mondiale, ou dans le domaine commercial, avec l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons un autre enjeu dans la préparation de Johannesburg. C'étaient les questions rémanentes et récurrentes de la pauvreté, des biens publics essentiels auxquels n'ont pas accès une grande partie de l'humanité, comme les questions de santé, d'eau, d'éducation, etc. Nous avons l'idée qu'à Johannesburg, en ayant consolidé le volet environnemental, nous devons nous attaquer à la question des biens publics essentiels, contrepartie nécessaire à l'équilibre du développement durable.

Évidemment, la situation a beaucoup changé en un an et demi. Elle s'est d'abord modifiée avec le changement de l'Administration américaine. Très rapidement, dès les premiers mois de l'année 2001, celle-ci a fait connaître son scepticisme, sinon son aversion, pour tout ce qui pouvait ressembler à un traité multilatéral. La douche a été glaciale.

Nous avons, bien sûr, anticipé ce changement de position, mais pas au point de sentir, dans cette Administration américaine, l'idée que non, le monde n'était pas un monde dont il fallait construire les règles, qu'il était celui de la guerre froide, de l'affrontement classique géopolitique des grandes puissances, de la géopolitique et dont l'ennemi principal n'était pas le risque environnemental ou les grands dangers collectifs de la planète, mais la Chine. La question, pour les États-Unis, était de construire sa stratégie par rapport à un ennemi, cette fois bien identifié.

Quelques mois plus tard, avec les attentats du 11 septembre -d'une certaine manière, même si cette géopolitique n'était pas celle attendue par l'Administration américaine, elle les a évidemment pris en quelque sorte à contre-pied-, nous avons eu un envahissement de tout ce qui est notre scène multilatérale par des thèmes totalement liés à la logique de la puissance et non à l'idée des biens collectifs.

De ce fait, l'agenda de Johannesburg se déplace largement. Tout ce que j'ai dit précédemment reste : ces accords multilatéraux d'environnement ont une faiblesse structurelle. Davantage encore, beaucoup sont considérablement affaiblis par l'absence américaine dans la ratification, voire même dans la conclusion de ces accords. De même, la préparation des

négociations de Doha radicalise, en grande partie, les conflits entre les pays du Nord et ceux du Sud, sur un certain nombre de sujets, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Nous sommes donc dans un univers profondément ou relativement différent, où les tensions attendues ne sont pas là où nous comptions les trouver. L'agenda de Johannesburg se déplace donc très largement, pour cette raison, vers les questions de développement, du fait que les pays développés ont la perception de nouveaux risques.

Nous avons l'idée que la sécurité collective passe par la défense et la gestion de ces risques majeurs de l'environnement, mais aussi par l'introduction de la question de la stabilité politique, comme une nouvelle tâche de coopération de la communauté internationale. Cette stabilité politique devient très difficile à traiter avec les outils habituels. Nous sommes dans une perspective où nous allons finalement nous trouver, en préparant Johannesburg, devant un problème qui devient essentiel, à savoir celui des contreparties attendues par les pays en développement et la question du financement du développement international.

Nous pouvons dire de cette question qu'elle était devenue un peu taboue depuis plusieurs mois -quelques années peut-être-, après que les objectifs d'augmentation de l'aide publique au développement avaient été relégués très à l'arrière-plan des négociations internationales, et ce, pour des raisons évidentes : contraction des dépenses budgétaires, recherche des équilibres, concurrence fiscale. Tous les éléments étaient présents dans la gestion budgétaire des États développés pour que l'aide publique au développement soit reléguée au dernier rang des priorités.

Du fait de cette évolution que nous avons connue en matière de financement international, les pays en développement se sentent légitimes -et le sont- à réclamer, non pas seulement ce qui leur a été promis mais, tout simplement, ce qu'il faut pour assumer et gérer ces risques collectifs. La réponse aujourd'hui est peut-être très marginalement celle de l'aide publique.

Du coup, la fiscalité internationale revient sur le tapis. J'en veux pour preuve la manière dont le Sommet sur le financement du développement se prépare. Il aura lieu en mars à Monterrey. Puisqu'il y a concurrence fiscale, que les budgets des États sont serrés, que les priorités en matière d'aide au développement ne recueillent pas un soutien important dans les opinions publiques ou, en tout cas, telles que les gouvernements les perçoivent, il va falloir trouver d'autres ressources. Celles-ci pourraient être de type fiscal ou de type volontaire, en mobilisant le secteur privé, les grandes entreprises et l'ensemble du secteur économique, qui contribueraient à ce à quoi les États, en tant que collecteurs de fonds publics, sont aujourd'hui incapables de participer.

Les demandes des pays en développement qui vont s'exprimer à Doha dans quelques jours et, ensuite, pendant ce forum sur le financement du développement, vont toucher exactement au cœur du système économique. L'accès aux marchés est la grande revendication des négociations commerciales multilatérales, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, qui bloquent le transfert de technologies, la question des ressources financières et, donc, éventuellement, la demande de jeter les bases d'une fiscalité internationale. Le défi de Johannesburg, avec sa composante environnement, était lourd, mais celui-là est encore bien plus important puisqu'il touche à l'ensemble de l'équilibre et de la logique du système économique.

Nous devons donc être ambitieux et modestes à la fois pour la préparation de ce sommet et nous demander quels signes nous pourrions donner puisque nous savons que, à moins d'un an de cet exercice, la communauté internationale sera incapable de régler la résolution de ces trois questions de l'accès au marché, du transfert de technologies, du financement et de l'ensemble d'un transfert important en faveur des pays du Sud. Alors, quoi faire ?

Le Premier ministre d'Afrique du Sud et le ministre de l'Environnement, qui, je crois, étaient au Conseil du 29 octobre, suggèrent ou développent la piste d'un compromis global qui a été reprise par ce même Conseil et par l'Union européenne.

Le compromis global se dessine depuis quelques mois déjà par les appels du Secrétaire général des Nations unies en faveur du secteur privé et du mouvement associatif, disant que les gouvernements ne peuvent pas régler la question tout seuls. Il faut fédérer les initiatives, trouver des contrats qui allient les entreprises, le secteur associatif –les citoyens directement- et les gouvernements pour, non pas régler "le" problème global, mais régler un certain nombre de questions et trouver, au fond, une méthode de travail, un mode de relations qui permettent d'affronter ces différents défis.

Derrière l'idée de *global deal* (de "compromis global") qui est évidemment totalement floue, nous voyons s'en dessiner une autre, à savoir que si nous voulons que Johannesburg ne soit pas un échec retentissant –ce qui est tout à fait possible aujourd'hui-, nous devons trouver des éléments à la fois suffisamment concrets et innovants pour avoir l'impression que nous traiterons les problèmes de la communauté internationale un peu différemment.

Il est particulièrement intéressant d'en parler devant vous parce qu'une grande majorité des gens ici présents font partie de ces nouveaux acteurs qui n'étaient pas, jusqu'alors, impliqués dans la solution globale.

Les associations l'ont fait, d'abord en menant des actions sur le terrain, mais aussi en militant sur le changement ou l'évolution des accords ou de la coopération internationale intergouvernementale par le lobby et par les relations directes.

C'est également au tour des entreprises de rentrer maintenant dans le jeu. Nous voyons qu'autour de l'eau, des énergies renouvelables, des questions des médicaments, des semences, nous pouvons trouver une série de terrains sur lesquels des initiatives triangulaires pourraient être menées. D'une certaine manière, le Comité 21 peut tout à fait être, pour la France, l'un des outils d'identification de ce genre de programme, de promotion de ce type d'idées. Nous devons, en effet, réunir les trois composantes de ce compromis.

Je voudrais conclure en quelques mots.

Nous nous interrogeons beaucoup, il y a un an et demi, sur ce qu'il fallait préparer pour le compromis de Johannesburg. Le point sur la question de l'effectivité, de l'intégrité environnementale, sur la façon dont les accords environnementaux pourraient devenir efficaces, effectifs et contraignants, reste d'actualité. Mais deux autres questions majeures se profilent : celle -nous allons le voir et le sentir dans les prochains mois- de la relance de la croissance économique et, donc, d'une nouvelle intervention publique pour cette relance, associée au secteur privé, puis celle, beaucoup plus complexe, de l'équité internationale.

Nous serons, par nature ou par obligation, obligés de raisonner sur les trois piliers du développement durable, non pas pour le principe ou pour le cadre conceptuel qu'ils représentent, mais tout simplement parce que, si nous voulons un compromis à Johannesburg, nous devons raisonner à la fois sur le maintien du développement et son soutien ainsi que sur la question de l'équité en même temps que celle de la protection de l'environnement.

Je voudrais m'arrêter ici et peut-être, lors du débat, montrer quelles sont les collaborations qui peuvent se nouer autour de vos initiatives, si nous avons un peu de temps. Merci.

## Débat

**François Gourdon**, *Président du Comité 21* : Merci, Madame Tubiana. Je propose que nous passions au débat. Vous êtes une spécialiste de l'international et beaucoup de spécialistes sont également présents. En revanche, j'aimerais que, lors du débat, vous vous exprimiez sur le futur Institut du développement durable, puisque vous aviez proposé d'associer le Comité 21 aux travaux. Nous sommes impatients de pouvoir être derrière vous sur des actions.

Nous passons aux questions. Je vous remercie de vous présenter.

**Jean-Claude Lévy**, *Conseil général des Ponts et Chaussées* : Je m'intéresse beaucoup à la coopération, notamment à la coopération décentralisée. Quand je vous entends parler de "compromis global", notamment en voulant associer entreprises, associations et État –trois piliers-, je suis un peu surpris que vous ne parliez pas des collectivités locales. Or, en matière d'environnement, si des acteurs sont sur le front du bien public et de compromis éventuels à passer dans le jeu des interfaces et des acteurs, ce sont bien les collectivités territoriales, et plus particulièrement les grandes collectivités territoriales qui ont, vous le savez, des compétences fortes en matière de facilitation de recherche et développement, etc. Je pense à Lyon, à Paris...

Cette absence dans votre discours m'inquiète un peu, car quelque chose est à faire de ce côté. Je vous remercie.

**François Gourdon** : Avez-vous d'autres questions sur le même thème des collectivités territoriales ?

**Michel Mombrun**, *Président, Objectif 21* : J'ai l'occasion de travailler dans un programme des Nations unies, avec l'UNITAR -l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche-, qui développe un programme de formation et d'accompagnement dans le cadre de la coopération décentralisée avec les pays du Sud. M. Lévy me donne l'occasion de rebondir sur ce sujet.

Une initiative à propos de Johannesburg, venant du Secrétariat des Nations unies, de M. Kofi Annan, a proposé à l'UNITAR de préparer les documents et les propositions pour Johannesburg, concernant l'intégration des autorités locales et du secteur privé dans les stratégies locales de développement durable. Il s'agit de l'association, comme Mme Tubiana l'a indiqué, des possibilités de participations y compris financières, à la fois du secteur privé et des collectivités territoriales, dans ces actions sur le terrain, de projets et de stratégies de développement durable.

Cela donne lieu à la préparation de cinq grandes rencontres régionales, au sens planétaire du terme, dont l'une aura lieu en France, vraisemblablement à Lyon ou à Marseille, en juin 2002, pour la préparation de ces propositions. Étant chargé de préparer les rencontres régionales pour l'Europe et les pays de la Méditerranée, j'aurais plaisir et intérêt à converser avec vous, madame, sur ces travaux, afin de les mettre en synergie et en cohérence.

**Laurence Tubiana** : Je peux peut-être réagir sur ce point qui est très important et que vous avez soulevé tous les deux.

D'abord, vous avez parfaitement raison. Ce point était, de façon injuste, absent de ma présentation, d'autant plus que le concept du développement durable a été bien plus saisi par les collectivités locales que par les gouvernements. Il a un contenu beaucoup plus concret actuellement dans beaucoup de villes, ne serait-ce que la réflexion autour de Paris, dont le nouveau maire est extrêmement actif dans le débat mené sur sa politique en s'appuyant sur

l'idée de développement durable. C'est vrai dans beaucoup de villes, et les Agendas 21 locaux ont été probablement l'un des éléments les plus vivants sur cette idée des principes de Rio.

Il est vrai que, en revanche -et je comprends un peu ma difficulté à articuler les niveaux-, les collectivités locales en tant que telles, très actives, avec beaucoup de capacités de financement de projets et aussi de relations directes, se sont beaucoup positionnées dans le débat international sur la question du mode de décision, de la démocratisation des décisions, des délibérations, mais moins sur les règles, les positions à tenir dans les grandes négociations environnementales, et je pense aux négociations commerciales par exemple. En fait, dans ce qui fait les règles internationales, les collectivités locales, parce qu'elles ne sont pas insérées dans le mode de représentation, n'ont pas trouvé leur place pour articuler ces différents niveaux.

Ce que vous dites montre que nous devons en trouver les moyens. L'idée est apparue sur certains sujets que la stratégie locale devait être soutenue par des accords internationaux et qu'il fallait trouver le moyen de le faire, en ayant soit des financements spécifiques, soit des règles spécifiques. Cependant, nous avons encore un gros décalage entre les acteurs qui raisonnent et négocient au plan global et ceux qui le font au plan local. Ils parlent bien de la même chose.

Cependant, en même temps, le moyen pour les acteurs locaux d'influencer sur le global n'existe pas, sauf, je le répète, pour quelques exemples où nous avons des groupes sociaux qui interviennent. Je pense notamment à la réflexion sur la gestion locale des forêts où nous voyons, aujourd'hui, ces communautés gérant localement les forêts demander des règles internationales qui leur permettent de continuer à faire comme avant.

Il est vrai, également, que nous n'entendons pas, par exemple, le point de vue des collectivités locales qui ont fait leur choix de l'Agenda 21 dans le débat sur les aides européennes ou dans la discussion commerciale. Cette dimension manque et je l'ai traduite par mon absence. À la fois : dont acte, mais nous devons trouver le chemin.

**Thierry Chambolle**, *Directeur Délégué à l'Innovation, Suez-Lyonnaise des Eaux* : J'ai entendu un peu cet appel aux financements privés. Au fond, comme on constate l'échec de l'aide publique, peut-il y avoir une réussite de l'aide privée ?

Nous devons faire attention aux mots. Quand des entreprises interviennent, c'est pour investir. Nous devons être vigilants à ce que les aides que les pays "riches" peuvent apporter aux pays "pauvres" ne soient pas des aumônes, mais des investissements. Je crois que la clé est là. Ce qui a peut-être été l'échec des années passées -et depuis longtemps-, c'est que, si les aides aux pays "pauvres" leur permettent simplement de survivre dans leur état de pauvreté, c'est une faillite patente.

Je suis très ouvert à des partenariats qui pourraient être effectivement triples (pays d'accueil, entreprises et pays "riches") pour essayer de trouver des actions communes. Néanmoins, il ne faut pas pervertir l'intervention des entreprises privées. Les attirer vers des actions de *charity* passerait complètement à côté de l'objectif. Je ne dis pas cela pour défendre le portefeuille de mon entreprise ou des entreprises. Ce que ces dernières peuvent apporter, c'est justement le sens de l'investissement. Nous devons les utiliser comme véhicules, en leur conservant ce sens de l'investissement et non pas en essayant de les attirer vers une participation financière à des fonds d'aide qui seraient aussi mal gérés qu'ils ont pu l'être par le passé.

Les partenariats doivent respecter les identités des partenaires et en tirer ce qu'il y a de bon. Il faut y faire très attention dans la recherche de l'association des entreprises privées dans cette action d'aide au développement des pays en voie de développement. Je comprends que cette question soit fondamentale pour Johannesburg.

**Laurence Tubiana** : Je suis très sensible à ce que Thierry Chambolle vient de dire parce que nous sentons que les deux voies sont ouvertes, dans le débat international, sur la façon de recourir au secteur privé.

Nous avons, à la fois, la demande des Nations unies au secteur privé de financer ses frais de fonctionnement, ce qui a été le cas des dons de la fondation de Ted Turner et de quelques autres, et l'idée, que partage plutôt le gouvernement français, qui est celle-ci: Comment pouvons-nous par l'action publique et –j'y reviendrai, par l'action du mouvement associatif-, à la fois identifier les défaillances de marché qui font que les entreprises n'investissent pas là où il faudrait qu'elles le fassent, et travailler ensemble ? Mais sur quoi ? Sur la réduction du risque ? Sur différents éléments qui vont rendre possible l'investissement économique ? C'est d'ailleurs la logique, nous semble-t-il, de la réflexion du gouvernement sur tous les outils, les instruments économiques des conventions environnementales, par exemple, qui essaient de pousser, de créer des incitations pour que les financements aient lieu.

Évidemment, vous avez raison, les deux tentations existent, à savoir transférer la charge collective sur les entreprises, en disant qu'elles peuvent faire du financement volontaire, ou, au contraire identifier les vraies défaillances qui font que les entreprises n'investissent pas et, avec nos outils (les crédits à l'exportation, les garanties ...), permettre à ces pays qui ne peuvent pas être récipiendaires d'investissements privés de le devenir. Il est vrai que lorsqu'on regarde la carte de l'investissement privé, "il n'y a pas photo". Une fois que nous avons fait le Brésil et la Chine, nous en avons quasiment terminé pour l'essentiel de l'investissement international.

En revanche, une partie des transferts doit également être posée en termes d'assiette fiscale internationale. Il me semble que la concurrence fiscale actuelle entre les différents pays développés relègue l'aide publique, comme d'autres dépenses d'ailleurs, très en deça, étant donné les problèmes de gestion économique des priorités. L'investissement ne résoudra pas tout, puisqu'il y a aussi des questions de financement de biens publics, pour lesquels le marché n'a pas forcément de réponse, même une fois corrigé, et il n'y a pas d'autre solution une fiscalité internationale.

Ce sujet était totalement tabou il y a encore quelques mois. Il devient imaginable de l'aborder, du moins de le mettre sur la table. D'une certaine manière, s'il y a dans mon propos aussi un appel au secteur privé, c'est que les gouvernements ont très peur des réactions du secteur privé sur cette idée de fiscalité internationale. Les entreprises ne sont pas les seules à jouer un rôle pour rendre cette idée acceptable et viable. Pour que le tabou tombe, il faut que les différents acteurs s'entendent sur la manière dont cela doit être conduit.

**Pierre Delaporte**, *Président, Association "Espaces pour demain"* : J'ai participé à une étude sur les perspectives énergétiques des pays riverains de la Méditerranée Sud et Est. En vingt ans, pour mettre ces pays à bon niveau, il faut à peu près 250 milliards de dollars, c'est à la fois beaucoup et pas énorme pour 300 millions d'habitants et sur vingt ans.

Une petite moitié de cette somme est représentée par des unités de production qui se prêtent admirablement aux opérations BOT (concession au français : *Build Operate Transfert*). Qu'est-ce que cela réclame de faire des opérations BOT : État de droit stable, satisfaisant et reconnu internationalement. Or, certains pays y répondent bien et ils s'en sortiront, comme la Turquie et le Maroc, mais d'autres ne répondent absolument pas à ce critère et continueront à croupir. Une action forte ne serait-elle pas de faire de la pédagogie en expliquant ce qu'est "un État de droit stable, internationalement reconnu et satisfaisant", en les incitant à le mettre en place ?

**Laurence Tubiana** : Il y a eu une évolution de l'aide internationale dans ce sens. Il est vrai que le Fonds monétaire, comme la Banque mondiale, à travers la réflexion sur la bonne

gouvernance, ont développé toute une série de conditionnalités -c'était peut-être une pédagogie un peu trop musclée- pour expliquer aux pays qu'il fallait des législations sur les faillites, lutter contre la corruption, payer les fonctionnaires correctement pour éviter de tomber dans ces travers de la corruption, etc.

Le bilan de l'évolution de cette question de l'État de droit dans les différents pays est très difficile à faire. Certains pays ont manifestement pris ce chemin. Je ne sais pas si c'était grâce aux conditionnalités de l'aide publique, je n'en suis pas sûre, et, pour d'autres, cela reste vraiment très théorique. C'est l'histoire des sociétés. Il ne faut pas non plus rêver quant à la capacité des pays développés à défendre leur modèle et à le transférer.

Les courants terroristes rencontrent actuellement un écho dans les sociétés des pays en développement ... Le premier écho que l'on remarque tout simplement, c'est le refus de l'arrogance, avec l'idée qu'il n'y a pas de raison que ce soit notre modèle qui s'impose aux autres.

Nous sommes exactement au cœur de ce problème. Le système économique que nous promovons, sachant que nous n'avons plus tellement de débat sur une alternative économique et que l'économie de marché est un peu l'horizon que nous avons à quinze ou vingt ans, nécessite un certain type d'institutions. Ces institutions, ce sont les démocraties développées qui les ont produites. De plus, il se manifeste une certaine contradiction lorsqu'on dit aux pays en développement : "*C'est ça qu'il faut faire*". Il faut être logique avec ce que nous proposons.

Il y a vraiment un environnement institutionnel à créer. Pour cela, nous pouvons être tentés de dire : "*Faites comme nous*." Mais, chaque fois que nous le disons, nous suscitons une résistance extrêmement forte parce que c'est une idée de transfert des institutions qui sont le produit de notre société à nous. Or, les autres sociétés sont différentes et nous en ignorons l'histoire.

Dans ce cadre –mais peut-être que, du côté secteur privé, il y a beaucoup plus de réalisme que cela-, nous n'avons pas travaillé sur des institutions différentes, mais pouvant assurer les mêmes garanties que celles que nous connaissons. Nous restons très largement dans un modèle de transfert dont nous ne pouvons que constater –même si nous pouvons nous en désoler- qu'il ne passe pas bien, ou, du moins, que nous n'avons les conditions ni politiques ni économiques pour le faire.

**Layashi Yaker**, ancien ministre d'Algérie, ambassadeur, Président du Comité 21 algérien : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui et de vous avoir écouté, madame. C'est avec un immense intérêt que l'on vous écoute et j'avais eu le privilège de le faire lorsque vous avez présenté le rapport sur l'environnement à la Sorbonne.

La grande question qui se pose autour de cette gouvernance mondiale dont vous avez parlé, est celle, comme vous l'avez dit, par implication ou directement, du déséquilibre entre le Nord et le Sud. Aussi bien dans notre espace euro-méditerranéen qu'au niveau global, il me semble que tant qu'on n'aura pas apporté des corrections significatives au système de gouvernance mondiale, nous aurons probablement des échecs de plus en plus dommageables.

Je suis, comme vous, très sceptique, et pas seulement en raison des derniers événements ou de la crise actuelle, quant au succès de Johannesburg. Ce qui n'est pas pris en compte à travers toutes ces conférences et ces problématiques de l'environnement et du développement durable, c'est le problème, pour l'humanité, et pour les décennies à venir, de l'absence de prise en compte de la dimension internationale de la démocratie.

Depuis pas mal de temps et quelques années au moins, depuis la disparition de l'Union Soviétique, nous subissons un unilatéralisme renforcé.

Quelles solutions voyez-vous pour que l'on puisse enfin s'orienter vers, je ne dis pas une élimination, mais une atténuation, une correction de ces déséquilibres dans les pouvoirs de décision et de gestion de l'économie internationale, y compris dans l'environnement ?

La France a un rôle majeur à jouer pour tenter d'inverser cette tendance qui nous mène droit à la catastrophe. En ce qui me concerne, je vois la catastrophe devant nous, malheureusement. La France et l'Union européenne devraient pouvoir proposer des changements significatifs au sein du G7. Vous êtes aussi au Conseil de sécurité ou vous avez le droit de veto, et, au Fonds monétaire et à la Banque mondiale, vous êtes parmi les vrais dirigeants, et, de la même manière, dans d'autres institutions.

J'ai appartenu à la Commission Brandt sur le Nord-Sud. Nous avons produit deux rapports à la fin des années 70. J'ai également appartenu, autour de Boumediène, à la petite équipe qui avait proposé le "Nouvel Ordre Economique International", la Session spéciale de 1995. Après l'échec de la Commission Nord-Sud et des propositions intéressantes que nous avons formulées dans des rapports -on parlait alors très peu d'environnement, mais plutôt de problèmes monétaires, financiers et commerciaux-, nous avons créé la Commission Sud dont j'ai fait partie sous la présidence de Julius Nyerere. Au Sommet des non-alignés, à Belgrade, en 1989, il avait été décidé que Nyerere irait présenter les vues du Sud au G7. Au G7, il lui a été dit : "*Vous n'êtes pas de notre monde. On ne vous écouterait même pas !*" Pourtant, il demandait seulement à être entendu, pas à participer à la décision.

Tant que ces déséquilibres persisteront, et ils vont s'aggravant, et puis vous avez vos déséquilibres à l'intérieur des pays développés, vous le savez, vous l'avez dit vous-même, je vous pose la question : quelles solutions ?

Fort heureusement, la société civile dans les pays développés est maintenant de plus en plus impliquée. Je vois une lueur d'espoir à travers ces mouvements populaires, ces forces sociales qui se déchaînent parfois, hélas, avec violence. Mais nous avons là un véritable problème, madame, vous en êtes consciente, j'en suis sûr. Je ne suis pas certain qu'on le résoudra, je ne suis pas sûr que ce que l'on appelle la "communauté internationale" trouvera une solution à ces problèmes, mais je ne pouvais pas ne pas les mentionner ici, après ce que vous avez bien voulu dire et nous présenter.

Je suis désolé d'avoir été un peu long, mais je crois qu'il était nécessaire de dire ces choses là. Merci beaucoup.

**François Gourdon** : Je vous remercie, monsieur le Ministre.

**Robert Lion, Président, Association "Energy 21"** : Je ne peux intervenir que très modestement après la superbe déclaration que nous venons d'entendre, posant ce qui est, à mon avis, l'essentiel de la trame des problèmes globaux et de la relation Nord-Sud aujourd'hui.

Sur ce sujet, que nous appelons parfois de "gouvernance internationale", j'ai entendu Laurence parler tout à l'heure de rééquilibrage. Il y a en avancée lente, d'une part, la question des pouvoirs relatifs des accords, conventions et institutions concernant le commerce et la finance -qui bénéficient d'une prééminence de fait, correspondant au *background* idéologique et aux forces de la mondialisation-, et, d'autre part, ce que nous appelons les AME (les Accords Multilatéraux sur l'Environnement), mais aussi tout ce qui touche les clauses sociales et les droits de l'homme et qui n'ont pas les mêmes pouvoirs de contrainte. Il y a donc un déséquilibre.

Ne pouvons-nous pas dire, en étant un peu optimistes -alors que, moi, sur Johannesburg, je suis pessimiste-, que monte une tendance au rééquilibrage, peut-être depuis Seattle, depuis

qu'une contestation se développe et que les questions évoquées par l'intervenant précédent et le déséquilibre en question sont davantage sur la place publique ? Il me semble que la réunion à Doha de l'OMC va effleurer ces sujets, et que Monterrey l'année prochaine, sur le financement du développement, va également en parler.

Johannesburg ne vient-il pas, d'une certaine manière, un peu tôt pour tirer le bénéfice d'un courant d'idées qui mettra, à mon sens, beaucoup d'années à arriver à son terme, mais qui y parviendra, par exemple, pour le domaine de l'environnement, avec la création d'une Organisation mondiale de l'environnement qui n'a d'intérêt que si elle a des pouvoirs contraignants comparables à ceux de l'OMC. Dans cette étape, ne risquons-nous pas de faire du surplace à Johannesburg ?

**François Gourdon** : Avez-vous une autre question sur le même sujet ?

**Jérôme Bonnafont**, *Conseiller Technique, Présidence de la République Française*: Plutôt qu'une question, car je partage tout ce qu'a dit Laurence Tubiana, je souhaite faire un commentaire sur ce que vient de dire le ministre algérien.

Du côté français, nous sommes particulièrement conscients de cette nécessité de démocratisation de la vie internationale. C'est la raison pour laquelle la France a beaucoup poussé, au G8 d'Okinawa, puis au G8 de Gênes, pour que des dirigeants du tiers-monde viennent personnellement s'adresser et avoir une discussion.

À Gênes, cinq chefs d'État et de gouvernement du tiers-monde étaient présents -évidemment, comme il y avait beaucoup de troubles autour, cela ne s'est pas beaucoup vu médiatiquement-, et le fait est que cette concertation, à laquelle participait d'ailleurs le président Bouteflika, a été extrêmement productive.

C'est également cette volonté de démocratisation de la vie internationale qui a conduit la France à proposer qu'il n'y ait plus seulement des sommets du G8, mais aussi des sommets élargis, dans lesquels on retrouve des pays développés émergents et des pays parmi les plus pauvres, de façon à ce que la gouvernance globale s'établisse avec l'ensemble des gouvernements du monde et non pas seulement avec les plus riches d'entre eux.

Il y a là pour la France une conscience aiguë du besoin de démocratisation. Je crois que nous devons maintenant faire partager cette volonté de démocratisation par nos partenaires de l'Union européenne et par nos partenaires du monde développé. Du moins, le mouvement est-il manifestement lancé et nous n'en sommes plus, Dieu merci, là où nous en étions au début des années 80. Merci.

**Laurence Tubiana** : Évidemment j'ai envie de réagir à tout ce qui vient d'être dit. Nous devons en finir avec la logique des clubs, celle de trois ou quatre pays s'entendant avant les autres et "vendant" le résultat. Je crois que ce modèle est vraiment en crise.

L'histoire est faite ainsi, elle n'est pas linéaire. C'est pourquoi je voulais vous restituer ce sentiment qui régnait il y a un an et demi, où nous étions en pleine utopie multilatérale. En même temps, il y a quelque chose de solide dans l'utopie parce qu'elle donne une direction. Elle est là parce qu'elle est possible, d'une certaine manière, sinon nous ne l'aurions pas imaginée.

Il y a un an et demi, dans ce que j'ai pu écrire ou d'autres, dans les travaux des politologues américains de l'époque, il était dit : "*Les clubs c'est fini.*" Nous l'avions vu pour la négociation sur le climat. Nous l'avions surtout vu à Seattle pendant la négociation commerciale, où les pays en développement refusaient le compromis qui était bouclé en grande partie par la relation habituelle des deux "éléphants", l'Union européenne et les États-Unis.

Il faut engranger cela. Ce modèle de club resurgira peut-être, mais il est profondément et ouvertement en crise. On l'a revu, d'ailleurs, à La Haye, dans la négociation sur le changement climatique, et dans la manière dont à Bonn, finalement, c'est le G77, en grande partie, qui a, en plaçant l'Union européenne dans une situation de médiation, pu faire l'accord, en laissant les États-Unis sur le bord du chemin.

Je pense qu'il y a deux points à engranger à la fois. C'est, d'une part, la fin de ce modèle des clubs dans la négociation des règles internationales. D'autre part, malgré la radicalisation des mouvements anti-mondialisation et, du coup, la difficulté de les intégrer, il y a l'idée que la discussion ne se fait plus seulement entre les gouvernements.

Il faut que les peuples, d'une manière ou d'une autre, aient une voie directe au chapitre sur des règles qui les concernent, qu'on ne remette pas tout ce mandat, quelque électif qu'il soit et quelle que soit la qualité du processus démocratique qui l'a défini, à des gens qui se sont présentés pour être élus, mais ne se sont pas prononcés sur ces règles. La responsabilité directe des citoyens -on le sent bien avec la mondialisation- s'impose parfois bien plus que la politique publique nationale.

Il faut trouver les médiations, les moyens d'intégration. Le processus est chaotique, il est contradictoire, mais il existe.

De la même manière, je crois -en tout cas, je plaiderai pour cela- que le secteur privé doit aussi changer de statut dans la manière dont il négocie les règles. Bien sûr, les lobbies économiques sont derrière les gouvernements depuis toujours. Il n'y a pas d'innovations à ce sujet. C'est institutionnalisé aux États-Unis, ça l'est moins dans les pays européens, mais c'est ainsi. Comme on demande aujourd'hui au mouvement associatif de prendre ses responsabilités, c'est-à-dire de défendre ses positions avec toutes leurs conséquences, il faut que, du côté des acteurs privés, il y ait, je crois, le même souci de responsabilité collective globale. Il me semble que c'est aussi en chemin et que cela peut être engrangé.

Il est vrai que, en même temps, existent toutes les forces qui vont contre. Les forces qui vont contre, c'est, d'une certaine manière, la façon dont la super puissance mondiale va réagir à ce qui lui arrive. Pour l'instant, ce n'est pas joué. Je pense qu'il y a, d'un côté, dans la société américaine, dans le gouvernement américain et chez ses élus, un extraordinaire désarroi « face à l'interrogation », qui est vraiment notre ennemi principal et pourquoi est-il là ? Il y a d'ailleurs une espèce de naïveté incroyable quand on écoute les déclarations de Bush. De l'autre, l'idée, que l'administration américaine a régulièrement reprise, voire soutenue, est qu'il faut se "remettre dans les rails" des règles multilatérales, mais, là, en faisant différemment.

Il dépend effectivement beaucoup de nous que cela aille dans un sens ou dans l'autre. Il me semble que, du côté européen, il y a une tâche de médiation à assumer, qui impose de voir plus loin que nos intérêts propres en tant que région. On sent que l'Union européenne est partagée entre défendre ses options principales, celles qui font le cœur du compromis, ou voir plus loin et montrer un peu d'audace dans la vision internationale. Ce n'est pas joué non plus, mais nous sentons que c'est possible. Je vois, à travers les questionnements anglais, allemands, français, une conception qui se cherche.

Certes, nous n'allons pas régler toutes ces questions à Johannesburg, tant il est vrai nous n'avons plus le temps. En revanche, un certain nombre de petites pierres peuvent permettre d'engranger des progrès dans la démocratisation des négociations internationales. Il faut développer l'idée d'un G20, en constatant que la formule du G8, au moins pour un certain nombre de sujets, surtout sur ceux qui touchent la planète -peut-être sur le sujet monétaire reste-t-il pertinent - n'a plus tellement son mot à dire.

**Patrick Legrand**, *Directeur de la mission environnement, INRA* : Comment appréciez-vous la capacité des associations françaises à prendre part à l'élaboration de ce compromis global tel que vous l'avez évoqué dans le cadre de Johannesburg ?

D'autre part, vous avez évoqué, comme premier chantier du gouvernement les questions de politique de la nature. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce sujet ?

**Serge Antoine**, *Président d'honneur, Comité 21* : Concernant le financement international, je voudrais non pas parler de fiscalité internationale, mais, effectivement, d'un autre système de ressources que celui du bon vouloir d'États qui, on le sait, pour certains d'entre eux, ne financent pas, finalement, le minimum de l'organisation internationale.

Le temps est très court. Je ne suis ni optimiste ni pessimiste sur Johannesburg, mais je crains simplement que les délais ne soient épouvantablement courts par rapport à ceux de Rio. Si l'on compare la préparation de Johannesburg à celle de Rio, nous avons un an et demi de retard. De plus, les événements actuels n'arrangent rien.

Cela dit, si on veut réfléchir concrètement avec tous les acteurs de la société civile -et pas seulement les États- à un financement utile, où il n'y ait pas trop de déperdition, ne serait-il pas temps de se coller sur le sujet à quelques-uns ensemble, du Nord et du Sud ? Je rappelle qu'Ignacy Sachs qui, d'ailleurs au titre de 4D est membre du Comité 21, avait écrit dans *"le Monde"* une tribune, il y a trente ans, sur le financement international. Il faudrait la répéter aujourd'hui. C'est un travail de fond qu'il faudra entreprendre vite.

**Pierre-Alain Roche**, *Directeur Général, Agence de l'Eau Seine-Normandie* : Peut-être une réaction à ce que dit Serge pour signaler que des associations internationales sur le secteur spécifique de l'eau ont réussi à mandater un groupe, qui va être présidé par Camdessus, afin d'attirer une expertise financière internationale sur un secteur qui est complètement délaissé, celui de ces biens publics essentiels, et afin de préparer, pour les différentes échéances que vous avez citées, des éléments d'expertise.

Ce groupe comportera dix-huit experts avec, évidemment, une parité Nord-Sud, pour essayer de sortir des mécanismes de subventions actuels de la Banque mondiale et pour, vraisemblablement, proposer un mécanisme portant davantage sur les systèmes de garanties, sachant que l'enjeu du secteur privé n'est pas tellement dans les entreprises, mais qu'il est chez les financiers. Les entreprises de services dans le secteur de l'eau et de l'assainissement n'apportent pas d'argent sur la table en elles-mêmes. Elles sont elles-mêmes dépendantes. Leur capacité financière est extrêmement faible lorsqu'on la regarde, ce qu'elles apportent, éventuellement, c'est un savoir-faire.

La vraie question qui se pose est celle de la solvabilité de l'offre pour des financiers qui, derrière, investissent ou pas sur des opérations, qui sont extrêmement peu productives de bénéfiques et de flux financiers significatifs.

L'exercice que nous sommes en train de faire est d'aller interroger ces acteurs, à des niveaux de responsables de grandes institutions, pour les réunir autour de la table dans le calendrier de Johannesburg. Si, au moins, nous pouvions progresser sur ce genre de sujet concret, cela donnerait un peu de crédibilité au processus.

**Laurence Tubiana** : Ce sont des questions un peu différentes.

Pour répondre aux questions de Patrick Legrand sur les associations françaises, cela dépend desquelles ! Il y a un problème de changement de culture. Si je regarde "à la hache" le milieu associatif français s'occupant des questions internationales, il y a toutes les associations d'environnement qui se sont beaucoup développées ces dernières années. Il y a aussi les associations de développement.

Pas mal d'efforts d'échanges ont été faits par ces deux groupes depuis Rio. La culture des associations de développement est en train de changer, mais elle est quand même fondamentalement liée à l'aide publique. Les associations d'environnement, elles, n'ont ni les mêmes soucis, ni les mêmes objectifs et elles sont, évidemment, davantage portées à la négociation sur les règles.

Ces deux groupes se retrouvent actuellement sur ce sujet des règles internationales. Les associations de développement sont, actives sur la question des négociations environnementales ou commerciales et travaillent avec les Amis de la Terre, Greenpeace, France Nature Environnement ou d'autres, pour discuter des règles. Il y a manifestement là une convergence.

De plus, elles sont maintenant de plus en plus influentes. En France, depuis quatre ans et demi ou cinq ans, le contraste est extraordinaire. Jamais un ministre du Commerce extérieur n'aurait consulté des associations avant d'aller à une négociation commerciale. Or, avant Seattle et surtout maintenant, dans la préparation de Doha, la consultation a été extrêmement longue. Il y a manifestement, des deux côtés, une nette évolution.

En revanche, la réflexion sur les projets d'investissement ayant une composante sociale, dans le secteur de l'eau ou dans le domaine du commerce équitable, demande aussi un changement de culture mais qu'il faut vraiment accélérer. Mon diagnostic est plutôt positif, quand bien même pas mal de travail reste à faire.

Sur la politique de la nature, l'idée est bien de réfléchir sur une intégration. Après tout, que l'on parle de la gestion de la forêt, de la loi sur la chasse, de la gestion du littoral, pour tout ce qui est la prise en compte de l'espace et du paysage, nous touchons à des concepts communs. Plusieurs projets se développent. L'idée de créer des agences de la nature circule dans différents milieux de conservation de la nature. Je sais qu'à l'ONF, on a aussi engagé une réflexion sur la manière de marier le métier des forestiers à celui des garde-chasse ou à d'autres. Le ministère de l'Environnement y réfléchit, je crois.

Nous avons du mal à dépasser le conflit d'usage un peu "primitif", qui a fait l'essentiel de l'animation de l'activité gouvernementale. J'en veux pour preuve la difficulté à transcrire Natura 2000, en grande partie parce que, dans la population française et notamment la population rurale, on croit que Natura 2000, ce sont des parcs naturels, avec des policiers qui vont vous empêcher de produire, de vivre, et même de se promener.

Il y a là une culture collective de la gestion de la nature qui n'est pas faite. C'est un grand chantier et à mon avis, nous ne l'aurons pas fini avant de "remettre les clés". Mais nous pouvons au moins mettre quelques pierres sur le chemin.

En matière de financement international, pourquoi est-ce que j'insiste sur la question de la fiscalité ? En grande partie parce qu'on rend aussi une idée acceptable à partir du moment, Serge, où on a commencé à en discuter. Cette idée était défendue par certains, isolés, je pense à Ignacy et à d'autres, mais il faut que cela se débloque.

Je rebondis sur ce que disait tout à l'heure Pierre-Alain Roche. Il faut réfléchir de façon intense sur les innovations financières à trouver, parce que, vous avez raison, ce ne sont pas les entreprises au sens classique qui sont les financeurs, c'est le système financier. Ce système a des règles et il faut trouver des mécanismes financiers innovants. Peut-être, en préparation à Monterrey et à Johannesburg, y a-t-il à lancer un grand chantier sur les innovations financières pour le développement, en rassemblant les idées qui sont sur la table, qui dépassent l'idée des fonds éthiques ou qui la généralisent. Peut-être peut-on définir un mélange de fiscalité et de mécanismes financiers ? Vous donnez une excellente piste Serge, qu'il faudrait vraiment travailler, en associant des experts comme Pronk et Camdessus.

Avant de vous quitter, je voudrais dire quelques mots sur l'Institut du développement durable.

Bettina, qui est en face de moi, a lancé l'idée d'un Institut du développement durable, initiative gouvernementale, mais qui devait, bien sûr, ne pas se cantonner à être un outil du gouvernement. L'idée consiste à créer une interface entre la communauté scientifique -nous savons que les experts scientifiques jouent aujourd'hui un rôle déterminant dans l'évaluation des problèmes et dans leur traitement-, le secteur privé, les décideurs publics et le mouvement associatif, pour essayer de traiter ces questions de développement durable à l'échelle globale, même si, bien sûr, l'échelle locale est aussi concernée.

L'objectif est aussi d'essayer d'identifier des questions sur lesquelles des initiatives communes pourraient être prises. Comme disent les militaires -nous avons un vocabulaire très militaire en ce moment à Matignon, c'est normal avec les événements actuels, il s'agit d'avoir une "projection". Il y a une merveilleuse nuance que j'ai apprise hier, entre la projection de la force et la projection de la puissance ! Quand on n'a pas beaucoup d'avions, on parle de "projection de la force", quand on en a beaucoup, on parle de "projection de la puissance". Cet Institut est une initiative encore modeste, donc nous dirons que c'est la "projection de la force" française au plan international pour mieux faire entendre nos idées sur le développement durable.

Ce projet est aujourd'hui sur les rails. Il pourra démarrer en début d'année sous forme d'une structure très légère. C'est un groupement d'intérêt scientifique, pour l'instant public/public, puisque six ministères et six institutions de recherche sont les "marraines" qui se penchent sur ce berceau. Ils sont en bouclage des conventions qui vont présider à la naissance de cet institut. Il faudra imaginer les liens possibles avec le mouvement associatif et le secteur privé, dans une deuxième étape.

Le Comité 21 est associé intrinsèquement à l'Institut puisque François Gourdon aura pour tâche de participer au comité scientifique de cet institut et, bien sûr, de trouver tous les ponts possibles sur différents chantiers. Il y a au Comité 21, une ressource considérable de réseaux. Nous nous sommes donc vus avec Anne-Marie Sacquet et François Gourdon pour définir, dès que l'Institut du développement durable aura fixé son programme en début d'année prochaine, l'apport qui pourra être fait par le réseau du Comité 21 sur ces différents chantiers.

Cet Institut va-t-il nous aider à préparer ces initiatives ? Peut-être, s'il est suffisamment tôt à pied d'œuvre, mais je pense que, de toute façon, il faut sans attendre essayer de réfléchir sur les très intéressantes pistes que nous avons échangées. Je retiens en particulier celle de Serge sur le financement international,

Je vous remercie.

**François Gourdon** : Merci beaucoup à Laurence Tubiana pour cet excellent exposé, notamment sur l'international, qui me fait penser, par beaucoup de points, à celui que nous avons eu de Daniel Lebègue, de la Caisse des dépôts, qui parlait justement d'aide utile, durable, de financements internationaux et de démocratie mondiale.

Merci beaucoup. Je voudrais vous donner les prochaines dates de nos rencontres :

- Nous recevons le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Charles Josselin, le 20 novembre à la Maison des Polytechniciens.

- le 7 décembre, Guy Hascoët, Secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire au Pavillon Ledoyen.

- le 18 décembre Yves Cochet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement **à l'hôtel Lutetia, à Montparnasse.**

- le 17 janvier, Marie-Noëlle Lienemann, Secrétaire d'État au Logement,

- Je voudrais également inviter Mme Béragère Quincy, qui pourrait venir nous parler de son rôle d'Ambassadeur de l'Environnement pour la France.

Je vous remercie beaucoup.